YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NL/BB

DECISION N° 2000 - 347

OBJET : Contrat d'étude relatif à l'élaboration d'un dossier de subvention en matière de jalonnement urbain conclu avec le cabinet SARL SETTRAM

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté N°2000/240 série A ~~du~~ 29 novembre portant délégation de fonctions et de signature pendant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint,

CONSIDERANT que le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions de partenariat entre la Commune et le prestataire ainsi que leurs droits et obligations quant à l'assistance à l'élaboration des parties administrative et technique d'un dossier de subventions correspondant à un projet d'étude et de refonte du jalonnement urbain,

CONSIDERANT que la proposition du cabinet SARL SETTRAM correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

DE confier à la SARL SETTRAM 21 avenue de la Division Leclerc 94230 CACHAN ladite mission,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 50 000, 00 Francs H.T. (Cinquante mille francs) soit 59 800 Francs T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2000, sous-fonction 822, nature 231 223 .

Fait à YERRES, le 14 Décembre 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
26 DEC. 2000
PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

229